

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 15 septembre 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Membres votants : 11

Le lundi vingt et un septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : OLLIVIER Emeric ;

Pouvoir : OLLIVIER Emeric donne pouvoir à KERRELLO Martial ;

Secrétaire de séance : MORVAN Nolwenn ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, DUHAU-MARMON Soizic, DERRIEN Elodie.

N°2026-09-02 Décision de virement de crédit n°3

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2023-06-06 du 23 juin 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable de la M57 abrégée,

VU la délibération du Conseil municipal N°2024-03-03 du 18 mars 2024 autorisant la fongibilité des crédits,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée,

VU la délibération du Conseil municipal N°2026-02-15 du 26 février 2026 adoptant le budget primitif 2026,

Considérant la nécessité de procéder à des virements de crédits entre chapitres sur le budget 2026 ;

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de Coatréven de la décision de virement de crédits :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000.00
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	50 000.00
Total		55 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60628	Autres fournitures non stockées	1 000.00
011 / 615221	Bâtiments publics	1 000.00
011 / 615232	Réseaux	800.00
011 / 61551	Matériel roulant	1 200.00
011 / 61558	Autres biens mobiliers	1 000.00
21 / 2131 / 55	Bâtiments publics	22 000.00
21 / 2151 / 50	Réseaux de voirie	28 000.00
Total		55 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :

Article 1 : Valide la décision de virement de crédits n°3 présentée précédemment.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 22/09/2026
De l'affichage le 22/09/2026

